

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AMD JAEGER AUTOMOTIVE

Date de mise à jour : Octobre 2025

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") régissent les relations commerciales entre :

AMD JAEGERSARL au capital de 28 500 €Siège social : 9 Rue de Bir Hakeim, 76200 DIEPPESIRET : 494 556 970 00031N° TVA intracommunautaire : FR50494556970RCS Dieppe Ci-après dénommée "le Vendeur"

Et toute personne morale professionnelle procédant à l'achat de produits auprès du Vendeur, ci-après dénommée "l'Acheteur" ou "le Distributeur".

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux ventes entre professionnels (B2B) sur le territoire français.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV qui prévalent sur tout autre document de l'Acheteur, notamment ses propres conditions générales d'achat, sauf accord écrit et préalable du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de passation de la commande.

ARTICLE 2 – PRODUITS

AMD JAEGER commercialise des faisceaux électriques pour attelages automobiles et accessoires connexes de la marque JAEGER Automotive, destinés à la distribution professionnelle.

Les produits sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois, les photographies descriptions techniques et caractéristiques n'ont qu'une valeur indicative.

En cas d'erreur ou d'omission dans la présentation des produits, la responsabilité du Vendeur ne pourrait être engagée.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques techniques des produits sans préavis, conformément aux évolutions des fabricants.

ARTICLE 3 – COMMANDES

3.1 Modalités de commande

Les commandes peuvent être passées :

Par email

Via le site internet

3.2 Validation de commande

Toute commande ne devient définitive qu'après acceptation par le Vendeur, matérialisée par l'envoi d'un accusé de réception ou d'une confirmation de commande.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande d'un Acheteur avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure, ou en cas de doute sur la solvabilité de l'Acheteur.

3.3 Annulation ou modification

Toute demande d'annulation ou de modification d'une commande doit être formulée par écrit. Le Vendeur étudiera la possibilité de faire droit à cette demande en fonction de l'état d'avancement de la commande.

En cas d'acceptation d'une annulation après expédition, les frais de retour seront à la charge de l'Acheteur.

3.4 Commande minimum

Aucun montant minimum de commande n'est exigé.

ARTICLE 4 – PRIX

4.1 Prix applicables

Les prix sont exprimés en euros, hors taxes (HT), hors frais de port et d'emballage. La TVA au taux en vigueur sera ajoutée sur la facture.

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la passation de la commande. Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant entendu que le prix figurant sur la confirmation de commande sera le seul applicable à l'Acheteur.

4.2 Révision des prix

Les prix sont susceptibles d'être révisés en fonction des variations du coût des matières premières, des tarifs constructeurs, des taux de change ou de toute modification législative ou réglementaire impactant le coût de revient des produits.

4.3 Frais annexes

Les frais de transport, d'emballage, d'assurance et de manutention sont facturés en sus selon les tarifs en vigueur, sauf mention contraire sur l'offre commerciale ou la confirmation de commande.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Modalités de règlement

Sauf conditions particulières mentionnées sur la confirmation de commande, les factures sont payables à **30 jours fin de mois** à compter de la date d'émission de la facture.

Les règlements peuvent être effectués par :

Virement bancaire

Lettre de change relevé (LCR)

Tout autre moyen de paiement convenu entre les parties

5.2 Escompte

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé, sauf accord préalable écrit.

5.3 Retard de paiement

Conformément aux articles L.441-10 et suivants du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable :

a) Pénalités de retard

Application d'un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont calculées sur le montant TTC de la facture et courent à compter de la date d'échéance du prix jusqu'à son paiement intégral.

b) Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement réellement exposés sont supérieurs à ce montant, sur justificatifs.

5.4 Clause résolutoire

En cas de non-paiement intégral ou partiel d'une seule échéance, le Vendeur se réserve le droit, huit jours après mise en demeure restée infructueuse, de :

Suspendre toutes les commandes en cours

Exiger le paiement comptant des commandes en cours

Résoudre de plein droit et sans formalité judiciaire le contrat de vente

Exiger le paiement immédiat de toutes les sommes dues, même non échues

5.5 Garanties

Le Vendeur se réserve le droit de subordonner l'exécution des commandes à la fourniture de garanties suffisantes de paiement ou au versement d'un acompte.

ARTICLE 6 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément à l'article L.624-16 du Code de commerce, le Vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires (intérêts, frais, etc.), nonobstant la livraison des marchandises.

En cas de non-paiement à l'échéance, le Vendeur pourra revendiquer les marchandises livrées, qui devront lui être restituées immédiatement, aux frais, risques et périls de l'Acheteur.

La clause de réserve de propriété ne fait pas obstacle au transfert à l'Acheteur des risques de perte et de détérioration des produits vendus lors de leur remise au transporteur.

L'Acheteur s'engage à :

Conserver les marchandises dans leur état d'origine

Ne pas les transformer tant que le prix n'est pas intégralement payé

Informers le Vendeur de toute saisie ou de toute autre atteinte aux droits de propriété du Vendeur

ARTICLE 7 – LIVRAISON

7.1 Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués sont donnés à titre indicatif. Le délai moyen est de **72 heures** à compter de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité des produits.

Les délais peuvent varier selon la disponibilité des stocks et les contraintes d'approvisionnement. Tout retard raisonnable dans la livraison ne peut donner lieu à des dommages et intérêts ni à l'annulation de la commande.

En cas de retard de livraison supérieur à 30 jours par rapport à la date indicative, l'Acheteur pourra, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours, annuler sa commande et obtenir le remboursement des sommes déjà versées, sans pouvoir prétendre à des dommages et intérêts.

7.2 Modalités de livraison

La livraison s'effectue :

À l'adresse indiquée par l'Acheteur sur le bon de commande

Par transporteur choisi par le Vendeur, sauf demande expresse de l'Acheteur

Franco de port ou port dû selon les conditions commerciales convenues

7.3 Transfert des risques

Le transfert des risques de perte et de détérioration s'opère dès la remise des marchandises au transporteur.

À compter de ce moment, l'Acheteur assume tous les risques de perte, vol, avarie ou détérioration des produits.

Il appartient à l'Acheteur de vérifier l'état de la marchandise livrée et d'émettre toutes réserves qui apparaîtraient justifiées auprès du transporteur, tant sur le bon de livraison que par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours ouvrables suivant la livraison.

7.4 Non-conformité ou avaries

En cas de produits manquants, de non-conformité ou de dommages apparents, l'Acheteur doit :
Émettre des réserves précises et détaillées sur le bon de livraison du transporteur
Confirmer ces réserves par lettre recommandée avec AR au transporteur dans les 3 jours ouvrables

Informier simultanément le Vendeur par écrit

À défaut de réserves émises dans les formes et délais précités, les marchandises seront réputées conformes et exemptes de tout vice apparent, et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le Vendeur.

Pour les vices cachés, l'Acheteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la découverte du vice pour formuler sa réclamation par écrit auprès du Vendeur.

ARTICLE 8 – GARANTIE

8.1 Garantie constructeur

Les produits vendus bénéficient de la garantie constructeur JAEGER Automotive d'une durée de **2 ans** à compter de la date de livraison, conformément aux conditions définies par le fabricant.

Cette garantie couvre les défauts de conformité et les vices cachés affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'usage auquel ils sont destinés.

8.2 Exclusions de garantie

La garantie ne s'applique pas en cas de :

Défaut résultant d'une installation, utilisation, entretien non conforme aux prescriptions du fabricant

Détérioration résultant d'une cause étrangère au produit (choc, chute, foudre, surtension, oxydation, etc.)

Usure normale du produit

Non-respect des instructions de montage et d'utilisation

Modification ou réparation effectuée par une personne non agréée

Utilisation anormale, abusive ou dans des conditions autres que celles pour lesquelles il a été conçu

8.3 Mise en œuvre de la garantie

En cas de défaut couvert par la garantie, l'Acheteur doit :

Cesser immédiatement d'utiliser le produit

Informers le Vendeur par écrit dans un délai de 8 jours suivant la découverte du défaut

Retourner le produit dans son emballage d'origine avec la facture d'achat

Le Vendeur procédera, à son choix, au remplacement ou à la réparation du produit défectueux.

Les frais de retour seront pris en charge par le Vendeur si le défaut est avéré.

8.4 Limitation de responsabilité

La garantie ci-dessus définie constitue la seule garantie applicable.

Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect tel que perte d'exploitation, perte de profit, préjudice commercial, perte de clientèle ou toute autre perte indirecte.

La responsabilité du Vendeur est expressément limitée au remplacement ou au remboursement des produits défectueux.

ARTICLE 9 - RETOURS ET REPRISES

9.1 Retours de produits neufs

Les retours de produits neufs, non montés et dans leur emballage d'origine sont acceptés sous les conditions suivantes :

Conditions de retour :

Accord préalable écrit du Vendeur obligatoire

Produits dans leur emballage d'origine, non ouverts, non montés

Délai : dans les 30 jours suivant la réception

Accompagnés de la facture d'origine et du numéro d'autorisation de retour

Frais applicables :

Frais de restockage : 15% du montant HT de la marchandise retournée

Frais de transport retour : à la charge de l'Acheteur

Les frais de restockage seront déduits du montant du remboursement ou de l'avoir

Modalités : Le remboursement ou l'avoir sera effectué dans un délai de 30 jours après réception et vérification des produits retournés.

9.2 Produits montés

Aucun retour ne sera accepté pour les produits ayant été montés, installés ou utilisés, même partiellement, sauf en cas de défaut couvert par la garantie (voir Article 8).

9.3 Produits endommagés ou détériorés

Les produits retournés endommagés, détériorés, incomplets ou dans un emballage dégradé pourront faire l'objet d'une décote comprise entre **30% et 50%** du prix d'achat, selon l'état constaté par le Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute reprise de produits dans un état ne permettant pas leur remise en vente.

9.4 Erreur du Vendeur

En cas d'erreur de la part du Vendeur (produit non conforme à la commande), les produits seront repris sans frais et remplacés ou remboursés intégralement, frais de port inclus.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ – ASSURANCE

10.1 Limitation de responsabilité

Le Vendeur ne saurait être tenu responsable de l'utilisation faite des produits par l'Acheteur ou ses propres clients. L'Acheteur est seul responsable :

De la bonne installation des produits

Du respect des normes et réglementations en vigueur

Des dommages causés à des tiers du fait des produits

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable de tout préjudice indirect, tel que notamment :

Perte d'exploitation

Perte de profit

Préjudice commercial

Perte de clientèle

Trouble commercial quelconque

Atteinte à l'image de marque

10.2 Force majeure

La responsabilité du Vendeur ne pourra pas être mise en œuvre si l'inexécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résulte d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : grève totale ou partielle, interne ou externe à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, pandémie, guerre, attentat.

10.3 Assurance

L'Acheteur s'engage à souscrire une assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles d'être causés à des tiers du fait des produits.

ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques, commerciaux, graphiques, photographiques, ainsi que les modèles, catalogues, fichiers informatiques et autres documents communiqués par le Vendeur restent sa propriété exclusive et ne peuvent être reproduits, représentés, diffusés ou communiqués à des tiers sans son autorisation écrite préalable.

Les marques, logos, signes distinctifs et modèles reproduits sur le site internet ou les documents commerciaux sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, imitation ou usage, total ou partiel, sans autorisation expresse et préalable du titulaire est prohibée et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 12 - DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Les données collectées sont nécessaires au traitement et à la gestion des commandes, à la facturation, aux relations commerciales et pourront être transmises aux partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le responsable de traitement est AMD JAEGER, 9 Rue de Bir Hakeim, 76200 DIEPPE.
Pour exercer ces droits, l'Acheteur peut s'adresser au Vendeur par courrier à l'adresse ci-dessus ou par email.

ARTICLE 13 – CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations et documents de nature commerciale, technique, stratégique ou financière auxquels elles auraient accès dans le cadre de leurs relations commerciales.

Cet engagement de confidentialité demeure en vigueur pendant toute la durée des relations commerciales et pendant une période de 3 ans après leur cessation.

ARTICLE 14 - CLAUSE DE NON-CONCURRENCE ET DE NON-DÉMARCHAGE

L'Acheteur s'interdit de démarcher, solliciter ou embaucher, directement ou indirectement, tout salarié ou collaborateur du Vendeur, pendant la durée de leurs relations commerciales et pendant une période de 2 ans après leur cessation.

ARTICLE 15 - INTUITU PERSONAE

Le contrat étant conclu intuitu personae, l'Acheteur s'interdit de transférer au bénéfice d'un tiers, à quelque titre que ce soit, tout ou partie des droits et obligations issus du contrat, sans l'accord écrit et préalable du Vendeur.

ARTICLE 16 - CESSION DE CRÉANCE

Conformément à l'article L.313-23 du Code monétaire et financier, le Vendeur peut procéder à la cession ou au nantissement de ses créances professionnelles. Cette cession ou ce nantissement sera porté à la connaissance de l'Acheteur débiteur cédé.

ARTICLE 17 – RÉSILIATION

En cas de manquement grave de l'une des parties à l'une de ses obligations contractuelles, l'autre partie pourra, 15 jours après mise en demeure restée sans effet, résilier de plein droit le contrat sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Sont notamment considérés comme des manquements graves :

Le non-paiement à l'échéance

La violation des droits de propriété intellectuelle

La revente des produits en dehors du territoire autorisé

Le non-respect de la clause de confidentialité

ARTICLE 18 - NULLITÉ PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront toute leur force et leur portée.

ARTICLE 19 - TITRE DES ARTICLES

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

ARTICLE 20 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

20.1 Loi applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

20.2 Langue

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.

20.3 Règlement des litiges

En cas de litige ou de réclamation, l'Acheteur s'adressera en priorité au Vendeur pour obtenir une solution amiable.

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV.

20.4 Compétence juridictionnelle

À défaut de solution amiable, tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes CGV sera soumis, en cas d'échec d'une tentative de médiation conventionnelle, aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de ROUEN, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, nonobstant toute clause contraire.

Cette clause attributive de juridiction s'applique également aux demandes en référé, aux mesures conservatoires et aux procédures d'urgence.

ARTICLE 21 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le fait de passer commande auprès d'AMD JAEGER implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur à l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogues, documents publicitaires, qui n'ont qu'une valeur indicative.

L'Acheteur reconnaît avoir eu communication des présentes CGV, en avoir pris connaissance et les accepter sans réserve.

Date d'entrée en vigueur : [DATE]

AMD JAEGER 9 Rue de Bir Hakeim 76200 DIEPPE

Tél. : +33(0)2.32.90.16.94

Email : contact@amd-jaeger.fr

Document établi conformément à la législation française en vigueur.